

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AGO Super déboucheur

Unique Formula Identifier (UFI-Code):

UFI: GCY4-D1HQ-X00M-72TH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: Produits de nettoyage des canalisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

AGO Sauberkeit für Haus und Garten! GmbH & Co. KG

Rue

Briloner Str. 39

Lieu

D-59909 Bestwig

Téléphone

+49 (0) 2904 / 98 98 98-0

Téléphone / Télécopie / E-Mail

+49 (0) 2904 / 98 98 98-0 / +49 (0) 2904 / 98 98 98-9 / e-mail: al-sdb@agoshop.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence / organe consultatif officiel

+33 (0) 145425959 ORFILA (INRS, France) <http://www.centres-antipoison.net>

+33 (0) 372 880 372 Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société. (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Acute Tox. 4; H302

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de potassium; potasse caustique

Pictogrammes:



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H290
H302
H314

Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence: P101
P102

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des conteneurs adaptés conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

n.a.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

en solution aqueuse

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004):

< 5 % agents de surface amphotères.

Composants dangereux:

N° CAS

N° Index

N° CE

N° EINECS

N° REACH

Substance

Quantité %

Classification

(Règlement (CE) n° 1272/2008)

Limites de concentrations spécifiques,

facteurs M et ETA (Acute Toxicity Estimates)

1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	15-<=20	Met. Corr.1	H290
0019-002-00-8			Acute Tox.4	H302
215-181-3			Skin Corr.1A	H314
--			Eye Dam.1	H318
02-2119775036-36-0000			≥5% Skin Corr.1A	H314
			≥2-<5% Skin Corr.1B	H314
			≥0,5-<2% Eye Irrit.2	H319
			Skin Irrit.2	H315

par voie orale:: LD50 = 333 mg/kg

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales: En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après ingestion:

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur
Date de révision: 30.03.2023
Date d'impression: 10.11.23
Numéro de révision: 2.0

Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, corrosif. Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire:

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes: Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes: Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention: Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion: Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium, Cuivre, Métal, non noble.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acide, Comburant.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger contre: gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage des canalisations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Désignation: Potassium (hydroxyde de)

N° CAS 1310-58-3

Valeurs limites d'exposition professionnelle
ppm:-

mg/m³: 2

Catégorie: VLE (15 min)

Valeurs de référence DNEL/DMEL

DNEL type

Salarié DNEL, à long terme

Consommateur DNEL, à long terme

Voie d'exposition

par inhalation

par inhalation

Effet

systémique

systémique

Valeur

1 mg/m³

1 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0



8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166. Porter un équipement de protection du visage.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle; NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel); CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène); PVC (Chlorure de polyvinyle)

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré)

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié. (Résistant au lessivage)

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

à court terme: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

à long terme: Appareil de protection respiratoire autonome Type de filtre: P2, P3

Protection contre les risques thermiques:

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique:	Liquide
- Couleur:	incolore
- Odeur:	caractéristique
- Seuil olfactif:	non déterminé
- Point de fusion/point de congélation:	-2 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
- Inflammabilité:	non applicable
- Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
- Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
- Point d'éclair:	non déterminé
- Température d'auto-inflammation:	non déterminé
- Température de décomposition:	non déterminé
- pH-Valeur:	> 13
- Viscosité cinématique:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0

- Hydrosolubilité:	facilement soluble
- Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
- Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
- Pression de vapeur:	non déterminé
- Densité:	1,18g/cm ³
- Densité de vapeur relative:	non déterminé
- Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2 Autres informations

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

Réagit avec les : Métal, non noble. Formation de: Hydrogène

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger contre: gel.

10.5 Matières incompatibles

Acide, Comburant, Aluminium, Cuivre, Métal, non noble.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, corrosif. Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé:

ATE (orale) 1665 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Substance:

1310-58-3 **hydroxyde de potassium; potasse caustique**

DL50 orale 333 mg/kg (rat) OECD 425

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0



constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'est pas: Écotoxique.

Substance:

1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique
LC 50 / 96 h	45,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	80 mg/l (Gambusia affinis)
EC 50 / 48 h	40 mg/l (invertébrés aquatiques)
	40,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1814

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0

N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Code de classement: C5
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Marine pollutant: -
Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B
Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5 Dangers pour l'environnement
DANGEREUX POUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0

L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention fortement caustique.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Mét. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Acute Tox.	Toxicité aiguë

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008

[CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Désignation commerciale: AGO Super déboucheur

Date de révision: 30.03.2023

Date d'impression: 10.11.23

Numéro de révision: 2.0

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique.

Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

DS 2246-0 Sicherheitsdatenblätter 03532000